



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 74



Sciences juridiques, politiques et de gestion

de l'Université Lille 2 - Droit et Santé

Vague E - 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

Au nom du comité d'experts,

- Sylvie Hennion-Moreau

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Sylvie HENNION-MOREAU, Université de Rennes 1

Experts :

M. Alexis BUGADA, Aix-Marseille Université

Mme Fleur LARONZE, Université de Haute-Alsace

M. Jean-Yves LESUEUR, Université de Lyon 2

M. François VATIN, Université Paris Ouest - Nanterre La Défense

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Date de l'évaluation : 2013-2014

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale en *Sciences juridiques, politiques et de gestion* (SJPG, ED 74) est l'une des six ED du collège doctoral de l'Université Lille Nord de France (ULNF), PRES auquel succède la Communauté des Universités et des Etablissements. L'ED 74 regroupe les doctorants de quatre universités de la région Nord-Pas de Calais (Université d'Artois, Université Lille 2, Université du Littoral-Côte d'Opale ou ULCO et Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis ou UVHC), Lille 2 constituant l'établissement principal porteur de l'école.

Les champs disciplinaires couverts par cette ED concernent plusieurs sections du Comité National des Universités : le Droit (Droit privé, CNU 01 ; Droit public, CNU 02 ; Histoire du Droit, CNU 03), la science politique (CNU 04) et les sciences de gestion (CNU 06).

Les 326 doctorants en 2012-2013 se répartissent dans sept unités de recherche relevant des quatre établissements cités. Celles-ci sont composées de deux Unités Mixte de Recherche (UMR) rattachées à Lille 2 (le Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ, UMR CNRS 8025) et le Centre d'Etudes et de Recherches administratives, Politiques et Sociales (CERAPS, UMR CNRS 8026)) et de cinq Equipes d'Accueil (EA) dont deux sont également rattachées à Lille 2 (le Centre de Recherche Droit et Perspectives du Droit (CRDP, EA 4487) et Lille School of Management Research Center (LMRC, EA 4112).

Le Centre Ethique et Procédures (CEP, EA 2471), est rattaché à l'Université d'Artois. L'Institut du développement et de la Prospective (IDP, EA 1384) est rattaché à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis. Enfin, le Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ, EA 3603) est rattaché à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

En décembre 2013, 70,4 % des doctorants étaient inscrits en sciences juridiques, 15,6 % en sciences politiques et 14 % en sciences de gestion. Si le rapport présenté par l'ED 74 ne se prête guère à une appréciation statistique permettant d'évaluer la répartition des doctorants inscrits par université (hormis par une exploitation de l'annexe 2 du rapport), il peut toutefois en être déduit que 80 % des doctorants sont inscrits à Lille 2, 11 % à l'Université d'Artois, 5 % à l'UVHC et 4 % à l'ULCO. Cette donnée constitue un élément important de l'organisation et du fonctionnement de l'ED.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED SJPG constitue une école à dimension régionale et multisite. Composé de 17 membres, le conseil doctoral reflète cette spécificité. Outre les personnalités extérieures, les sept centres de recherche rattachés à l'ED 74 y sont représentés. Toutefois, la composition actuelle du conseil de l'ED de 17 membres combinée avec la règle de 20 % de représentants étudiants prévus à l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ne permet pas une représentation des doctorants de toutes les universités rattachées. Deux des représentants titulaires sont inscrits à Lille 2 (sections CNU 02 et 06) et le troisième est inscrit à l'Université d'Artois (section CNU 01).

Selon le dossier fourni, l'ED SJPG pratique volontiers des réunions du conseil doctoral « élargies » à certains représentants d'axes internes aux unités de recherche ainsi qu'à un des référents « insertion professionnelle » issu du collège doctoral ou de la référente du *Legal Research Network*. Des réunions mensuelles régulières sur l'ensemble des domaines de compétence du conseil démontrent une vie effective et constructive des instances de l'ED SJPG sous l'égide d'une direction dynamique. Un personnel étoffé affecté à l'activité de l'ED 74 permet une réalité administrative de la gouvernance de l'ED. La communication externe et interne est donc notable : site web, newsletter mensuelle, prospectus, relations aisées des doctorants avec le secrétariat et la direction de l'ED. L'école bénéficie de moyens considérables délivrés par la seule Université Lille 2 avec un budget de plus de 52 500 € par an. Les locaux dont disposent l'ED sont constitués de deux bureaux, d'un local d'archives et d'une grande salle de réunion. Il est à remarquer qu'il n'y a pas un local dédié aux doctorants, lesquels doivent donc être amenés à travailler dans les locaux des centres de recherche.

L'adossement scientifique de l'ED SJPG comprend deux UMR et cinq EA dans le périmètre de l'école doctorale. Si le site de l'ED permet d'être informé sur l'activité effective des unités de recherche à l'intention des doctorants, ni le rapport ni la visite du comité n'ont permis d'en cerner exactement les contours.

Or de façon clairement affirmée, tant dans le dossier qu'oralement par son directeur, l'ED SJPG estime que l'école doctorale n'a pas lieu d'avoir une politique scientifique autonome, la politique scientifique ne relevant que des unités de recherche et du conseil scientifique de chaque établissement. Le rôle de l'ED est donc conçu comme celui de « facilitateur et d'accompagnateur » (p. 24 du dossier fourni) des orientations scientifiques de ces deux types d'instance. Le dossier fait valoir les thèmes de « Droit et Santé » pour Lille 2, « Transports » pour l'UVHC, « Littoral, zones côtières et portuaires » pour l'ULCO et « Ethique » pour l'Université d'Artois. Néanmoins, dans le cadre des activités pluridisciplinaires et de co-tutelles, l'ED 74 affiche des thématiques relatives aux différentes facettes de la santé et aux rapports droit et finance.

La politique d'ouverture à l'internationale de l'école doctorale SJPG est importante grâce à des collaborations internationales (Sénégal, Côte d'Ivoire, Liban en sciences juridiques et politiques ; Chine et Viet-Nam en sciences de gestion). La particularité de l'ED 74 est d'avoir su développer une politique d'ouverture internationale doctorale transfrontalière avec des Etats limitrophes, i.e. Belgique, Pays Bas et Allemagne. Les échanges apparaissent particulièrement affirmés, notamment par des co-tutelles, avec les universités de Bruxelles, Leuven, Gand, Utrecht, Saarbrücken et Francfort.

Encadrement et formation

Le nombre de doctorants inscrits à l'ED SJPG en 2012-2013 était de 326 pour 99 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), soit un ratio moyen doctorants/HDR de 3. Les conseils des établissements de tutelle ont fixé à 10 le nombre maximum de thèses pouvant être dirigées par un seul encadrant. De fait, le chiffre maximum constaté est de 8 doctorants par encadrant. Le nombre d'encadrants déclarés (127) est supérieur au nombre d'HDR, du fait des mutations parfois rapides dans certaines des universités. Ce turn-over des HDR constitue une faiblesse pour l'ED 74 qu'elle pallie par une politique de codirection systématique lorsque le directeur (trice) de thèse demande son exeat.

L'ED 74, comme toutes les écoles doctorales en sciences humaines, pâtit de la différence d'attribution par les universités des contrats doctoraux aux champs disciplinaires concernés au regard d'autres champs de sciences exactes. Pour une population de doctorants, depuis l'année 2009-2010 respectivement de 347, 323, 322 et 326 en 2012-2013, les dotations en contrats doctoraux ont été successivement de 18, 15, 23 et 22 ; soit pour l'année 2012-2013 un pourcentage de 6,7 %. Toutefois, ces chiffres peuvent être lus différemment en fonction du nombre d'inscrits entre 2009-2012 qui a été de 186 dont 72 doctorants ont bénéficié d'un financement soit un chiffre de 38,70 % de doctorants financés. L'ED 74 assure la sélection des candidats aux contrats doctoraux et met en place un jury d'admissibilité présidé par le directeur de l'ED et composé des 7 directeurs d'unité de recherche ou de leurs représentants. L'ED 74 affiche, dans son projet, une volonté politique de développement des supports financiers de préparation de la thèse tant par l'allocation de contrats doctoraux que par la mise en place de contrats CIFRE et de conseils en entreprise. De façon plus globale, il apparaît clairement qu'une politique forte de soutien financier aux doctorants est mise en œuvre par l'ED 74. Les doctorants non financés bénéficient d'un soutien financier pour accomplir certaines missions de recherche (enquêtes, archives etc.). De façon fort positive, les doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral se voient tous attribuer, quant à eux, un monitoring en première année de thèse « valorisation de la recherche » impliquant la prohibition de toute charge d'enseignement la première année.

A l'Université Lille 2, de surcroît, les doctorants contractuels, à l'issue des trois années de thèse peuvent bénéficier de deux années d'ATER mais, contrairement à beaucoup d'universités, la charge d'enseignement est nécessairement accordée à mi-temps pour permettre une fin rapide de thèse, les postes d'ATER à temps plein étant réservés aux « post-docs ». Néanmoins, l'affectation des contrats doctoraux est très déséquilibrée entre Lille 2, université support, et les autres établissements qui, tout en étant co-accrédités, ne participent que très rarement à l'offre de contrats doctoraux. Cette différence de politique universitaire crée une disparité de traitement entre les étudiants candidats au contrat doctoral puis entre doctorants selon leur établissement d'inscription, disparité déplorée par le directeur de l'ED.

La durée moyenne de thèse est de 6 ans bien que la politique de l'école doctorale veuille parvenir progressivement à 48 mois. En réalité, ce premier chiffre reflète une politique de réduction globale du « stock » des thèses longues en cours grâce à un accompagnement du doctorant aboutissant à une soutenance et non à un abandon. A ce titre, il faut préciser qu'une trentaine de thèses ont été soutenues par an en moyenne sur la durée du contrat précédent et que le taux d'abandon explicite et définitif est d'environ 6 % par an.

Il est enfin à remarquer que dans le cadre de la procédure de soutenance, un contrôle préalable anti-plagiat a été mis en place par l'ED et que les frais d'impression sont pris en charge à hauteur de dix exemplaires par l'école.

La politique de formation doctorale est fondée sur un volume imposé assez équilibré, non d'heures, mais de 60 crédits pour la durée de la thèse, en priorité durant les trois premières années : 20 crédits de formations fondamentales organisées dans l'ED ; 20 crédits de formations disciplinaires assurées par les unités de recherche ; 20 crédits au titre des formations professionnalisantes organisées par le collège doctoral. L'imbrication des formations ED et unités de recherche constitue toutefois la dimension principale tant dans la mise en place des écoles d'été que dans la politique de professeurs invités effectuant, dans le cadre des unités de recherche, des formations pour les doctorants.

Les formations font l'objet d'une évaluation. L'ensemble des formations figurera dans le livret de compétences.

Dans le cadre du soutien à la formation nationale et internationale, il est à noter que 28 % du budget de l'ED est réservé à la mobilité des doctorants. L'ED soutient aussi largement les manifestations scientifiques des associations de jeunes chercheurs.

Majoritairement orientée vers les disciplines du droit (sections 01, 02, 03 du CNU) et des sciences politiques (section 04 du CNU) qui couvrent près de 86 % des inscrits en 2013, la politique de formation peut difficilement satisfaire les 47 doctorants en sciences de gestion relevant du périmètre de cette ED, discipline également représentée dans une autre ED du site (ED 73).

Suivi et Insertion

Le suivi des docteurs sera à l'avenir le fruit d'une enquête mutualisée au niveau de la ComUE de Lille Nord-de-France sur l'avenir professionnel.

Dans l'attente de ces résultats, l'ED SJPG a effectué sa propre enquête d'insertion professionnelle en utilisant les différents moyens de contact (courriels, téléphone, réseaux sociaux) permettant d'aboutir à plus de 90 % de réponses. Il en ressort une très bonne insertion professionnelle des docteurs sans situation de chômage. Il est à signaler que 34 % des docteurs ont intégré l'enseignement supérieur, ce qui démontre un haut niveau de formation.

● Appréciation globale :

L'école doctorale SJPG présente de grandes qualités concernant sa politique doctorale grâce à une gouvernance établie et soutenue par le dynamisme de son directeur. Elle bénéficie d'un soutien financier notable de la part de l'établissement porteur. Pour autant, le manque d'investissement en moyens et en contrats doctoraux pour cette ED de la part des établissements co-accrédités crée un risque de formation doctorale à deux vitesses en fonction de l'université de rattachement du doctorant. Il est à remarquer que l'ED SJPG tente au mieux de mutualiser les moyens mis à sa disposition afin de réduire les différences de traitement entre doctorants. Enfin, l'école a engagé des efforts très sensibles de réduction de la durée des thèses et d'accompagnement afin d'éviter l'abandon en cours de doctorat, efforts qui commencent à porter leurs fruits. Le renforcement des modalités d'inscription participe de ce même effort.

● Points forts :

- Dynamisme de la gouvernance.
- Politique doctorale transfrontalière et internationale.
- Très bon taux d'insertion professionnelle.
- Rôle moteur de l'établissement principal.

● Points faibles :

- Engagement inégal des établissements co-accrédités qui peut entraîner une inégalité de traitement entre doctorants.
- Durée des thèses qui pourrait être encore plus maîtrisée.
- Taux de soutenance encore trop faible.

Recommandations pour l'établissement

La gouvernance de l'ED 74 mériterait d'être soutenue par l'ensemble des établissements co-accrédités afin de lui permettre de développer une dynamique de politique de site régional englobant l'ensemble des doctorants inscrits dans cette ED notamment dans les attributions de contrats doctoraux.

Les formations proposées par l'ED pourraient être enrichies et comprendre une journée de l'école doctorale sur un thème transdisciplinaire vecteur de cohérence scientifique de l'ED.

Le suivi de l'avancement des doctorants pourrait être renforcé afin d'améliorer le taux de soutenance et d'éviter les abandons. Il pourrait passer par une collaboration plus étroite encore entre l'ED et les unités de recherche, par exemple pour l'organisation des comités de suivi de thèse.

La politique internationale doit être maintenue et développée notamment dans le domaine des sciences de la gestion.



Observations de l'établissement



Université Lille 2
Droit et Santé

Service de la Recherche, de la Valorisation
et de l'Information Scientifique (SeRVIS)
Affaire suivie par Christophe BOUTILLON
Directeur du SeRVIS
christophe.boutillon@univ-lille2.fr / 03.20.96.52.16

Le Président de l'Université

à

Monsieur le Professeur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des Formations et
des Diplômes
Agence d'Evaluation de la Recherche et
de l'Enseignement Supérieur (AERES)
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Lille, le 18 mars 2014

V/Réf. : JMG/2013/N°112

Objet : Evaluation des écoles doctorales vague E

Monsieur le Directeur,

Considérant les rapports que vous m'avez récemment transmis, je vous remercie au nom des Ecoles Doctorales pour la qualité des évaluations effectuées le 17 décembre 2013 par votre comité d'experts.

Les appréciations et recommandations formulées seront soigneusement prises en considération et discutées avec les directeurs des Ecoles Doctorales dans le cadre de la structuration de notre recherche pour le prochain plan quinquennal (2015-2019).

Vous trouverez ci-dessous les observations de portée générale sur les rapports d'évaluation de l'AERES, émises par les Directeurs des Ecoles Doctorales 446 et 74.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE

Droit - Santé - Gestion - Sport

Université Lille 2 Droit et Santé - 42, rue Paul Duez - 59000 Lille - France

Tél. : +33 (0)3 20 96 43 43 - Fax : +33 (0)3 20 88 24 32 - Courriel : administration@univ-lille2.fr

Site Internet : www.univ-lille2.fr

Lille, le 14 mars 2014

Monsieur le Directeur,
Section des Formations et diplômes
AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie très chaleureusement pour le rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale en Sciences Juridiques, Politiques et de Gestion (ED 74) que vous avez fait parvenir au Président de l'Université Lille 2 – Droit et Santé, établissement principal porteur de l'Ecole.

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des membres du comité d'experts pour la qualité des échanges, pour leur écoute et pour les recommandations qu'ils ont pu formuler oralement comme par écrit.

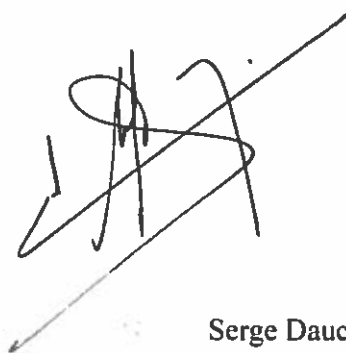
L'ensemble des acteurs de la formation doctorale en sciences juridiques, politiques et de gestion se réjouit que les efforts déployés par la direction de l'ED 74 et par son conseil scientifique et pédagogique, mais également par le collège doctoral, les directeurs des sept unités de recherche, les directeurs de thèse, les doctorants eux-mêmes, sans oublier l'Université Lille 2 et sa qualité d'établissement porteur principal, aient été soulignés et reconnus par le comité d'experts. C'est pour nous tous un encouragement à poursuivre le travail et les efforts engagés. Les recommandations formulées par le Comité d'experts constituent à cet égard une aide précieuse pour améliorer la formation doctorale (entre autres par l'organisation de journées sur des thèmes transdisciplinaires), pour réduire davantage encore le taux d'échec et la durée des thèses (que nous nous engageons à réduire progressivement, conformément aux « bonnes pratiques » définies par la Conférence des directeurs d'écoles doctorales délivrant le doctorat en droit, à 60 mois) et pour renforcer le suivi de l'avancement des thèses.

A ce sujet, l'école doctorale a entamé une large concertation avec les doctorants, les directeurs d'unités et directeurs de thèse ainsi qu'avec les quatre établissements de rattachement en vue de la mise en place de comités de suivi. Ce processus, que le comité d'experts nous a encouragé à

engager rapidement, devrait aboutir à la définition des modalités d'organisation des comités de suivi lors de la réunion du conseil scientifique et pédagogique de l'ED 74 du mois de mai prochain en vue de leur mise en place effective avant la remise par l'ensemble des doctorants inscrits de leur rapport d'activités 2013-2014.

Enfin, nous ne manquerons pas de poursuivre et d'intensifier notre politique internationale grâce au soutien financier de l'Université Lille 2 et à l'aide précieuse apportée en particulier par le vice-président aux Relations internationales et l'ensemble de ses services et espérons que les trois autres établissements de rattachement accompagneront également nos efforts.

Réitérant mes remerciements à l'attention du comité d'experts, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Serge Dauchy
Directeur de l'ED SJPG